



Lettre mensuelle de François Cavallier N°73 septembre 2018



Le plus important de cette lettre: François Cavallier a claqué la porte des Républicains à cause du Lycée; il rejoint la nouvelle formation politique de droite: [AGIR: la droite constructive...](#) qui a la bénédiction d'Alain Juppé. Et il en sera le référent départemental! Faut-il impérativement avoir une étiquette politique? Simple question!

PHARMACIES et villages

Dans le chamboulement des professions réglementées qui affecte actuellement notre pays, les pharmacies tiennent une place à part, qui laisse à prévoir que leur nombre va drastiquement diminuer, puisque la Cour des Comptes préconise qu'une pharmacie sur deux disparaisse. Anticipant ce mouvement, les pharmacies du pays de Fayence cherchent à se donner les meilleures chances de survie, et celles de Callian et de Montauroux ont donc demandé à leurs autorités de tutelle l'autorisation de migrer vers la plaine.

Tous les soins qui sont ceux des maires pour leurs centres villages sont de bien piètre portée si des décisions venues d'en haut viennent remettre en cause tous les efforts qui sont faits pour pérenniser la place d'un village vivant dans nos communes. Et c'est ce qui se produit dans le cas de ces demandes de transfert. Les services de l'Etat, en l'occurrence l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) ont jugé ces deux demandes recevables au regard de la réglementation, et ce malgré l'avis défavorable que je lui avais fait parvenir dans le cas de Callian, avis défavorable qui ne figure pas, à mon grand regret, dans l'arrêté finalement pris pour autoriser le transfert.



Actu : ERP, attention aux sollicitations

Les établissements recevant du public (ERP) ont pour obligation de mettre en accessibilité leurs locaux afin de pouvoir accueillir les personnes présentant un handicap. Les établissements qui ne répondent pas à ces exigences devront accomplir les démarches administratives nécessaires. Le respect de l'obligation se traduit par le fait que chaque ERP doit détenir un registre public d'accessibilité, destiné à informer le public ou les clients, que des travaux ont été entrepris et que l'établissement répond bien aux normes. Pour la commune de Callian, comme c'est le cas dans la plupart des communes, les questions relatives à ces nouvelles normes sont conduites par le service urbanisme.

L'expérience que cela nous en donne montre que le volume des travaux de mise aux normes engendre de nombreuses sollicitations, de nombreux démarchages téléphoniques, parfois suspects, ont été recensés. J'en appelle donc à la plus grande vigilance afin de ne pas tomber dans le piège de ces sollicitations malveillantes. J'encourage les commerçants concernés à se rapprocher des services compétents : la DDTM 83 ou les services urbanisme de l'intercommunalité ou de chaque commune, qui leur apporteront tous les renseignements utiles à la bonne instruction de leur dossier.

Un lien pour signaler et neutraliser les démarchages abusifs :

<http://www.var.gouv.fr/arnaques-telephoniques-aux-erp-a5836.html>

Actu : transfert de compétences eau et assainissement, 2020 ou 2026 ?

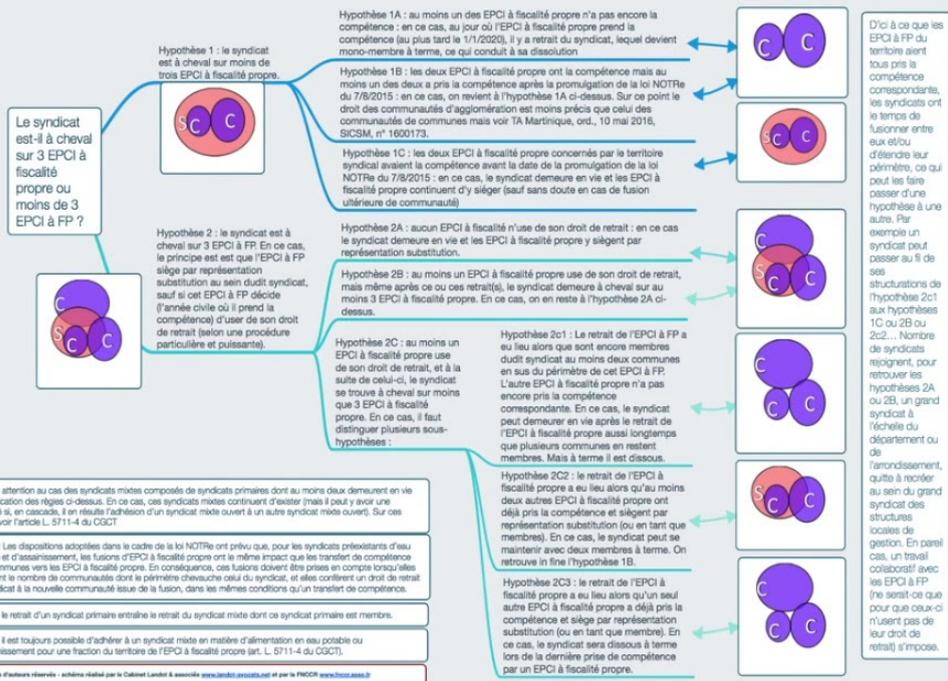
La loi du 3/8 dernier, dite Ferrand Fesnaud, a clarifié les choses en matière de transfert des compétences eau et assainissement des communes vers les intercommunalités. Il est donc confirmé que les communautés de communes, contrairement aux communautés d'agglomération, peuvent déroger, si une minorité suffisante le souhaite, à l'échéance globale du transfert au 1er janvier 2020, et exercer ainsi une faculté de reporter ce transfert jusqu'à 2026. Et c'est là à mon sens une faculté heureuse.

L'idée n'est pas de combattre le principe de la transmission de ces deux compétences à l'intercommunalité : c'est sans doute le sens de l'histoire, et je ne doute pas que cela puisse mener, si c'est bien fait, à des économies et à des mutualisations réussies. Ce dont je me méfie davantage, c'est de la charge fantasmatique qui va avec : je suis confronté à certains esprits communautaires atteints d'emballement intégrateur, qui donnent nettement le sentiment de considérer que la mutualisation est une fin en soi, qu'elle ne peut par définition produire que des bienfaits, et que quiconque émet là-dessus la moindre réserve est un esprit rétrograde. Pour comble d'auto-intoxication, les mêmes esprits se sont mis en tête de faire coup double en 2020, en intégrant à leur régie communautaire non seulement la distribution mais aussi la production, persuadés qu'ils sont de faire main basse sur la Siagnole, qui, léger détail, appartient au Département.

Nous avons engagé une étude, coûteuse mais nécessaire, pour faire l'état des lieux des réseaux et déterminer le coût et les conséquences de cette mutualisation. Je préconise qu'on en attende les résultats avant de se précipiter. Avons-nous tout réussi en matière de mutualisation ? Les déchets à peu près, le tourisme pas du tout. Je ne souscrirai pas à une seconde expérience du type OTI, et je propose, puisque le législateur en a compris la nécessité, que nous y réfléchissions à deux fois. C'est une affaire qui mérite autre chose que des postures idéologiques. Les idéologues, disait le Nouveau Journal pour me taquiner (ils aiment bien, moi aussi), ce sont ceux que je vois partout parce qu'ils ne pensent pas comme moi. Nuance : l'idéologue, c'est celui qui agit en fonction de sa seule conviction en refusant de prendre en compte ses effets concrets. L'idée ne prime pas sur la réalité, c'est là mon éthique de responsabilité, pour ceux qui ont lu Max Weber. Quel sera demain le coût d'un tel service ? Le prix de l'eau pour l'utilisateur ? L'endettement engendré par une telle création ? Voilà les vrais enjeux, les enjeux concrets, de cette question, il serait bon que chacun de ceux dont j'ai parlé les aie au moins dans un coin de sa tête.

Eau, assainissement, eaux pluviales et intercommunalité :

Quel impact du transfert, au EPCI à fiscalité propre (FP), des compétences alimentation en eau potable et assainissement, sur les syndicats préexistants ?



Actu : le SCOT et le rapport d'enquête publique

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du pays de Fayence est le vrai noyau de la vision communautaire et de l'avenir du territoire. L'enquête publique qui s'est tenue du 2 mai au 4 juin dernier constituait donc un temps institutionnel très important. Le rapport remis par le commissaire enquêteur, qui est accessible ci-dessous (en bas à droite de la page Web), se conclut par un avis favorable qui n'est pas sans certaines réserves. Je retiens de ce travail important trois traits saillants. D'abord l'avis très favorable exprimé dans ce rapport au projet de nouvel accès au pays de Fayence, ce dont je me réjouis. Ensuite l'avis franchement favorable là aussi, et plutôt courageux, donné au projet de site multifilières de Fontsante, ce dont je me réjouis tout autant. Et comme on ne peut se réjouir de ce qui est favorable et feindre de ne pas noter ce qui l'est moins, je n'ai pas été enfin sans remarquer les réserves formulées sur le projet d'éco-quartier des Touos Aussels à Callian, sur le site de l'ancienne ferme avicole que guette un destin de friche industrielle. Je regrette que la présentation graphique du rapport, sous forme de questions-réponses, puisse donner le sentiment que le commissaire enquêteur donne en l'espèce raison à des tiers qui invoquent des motifs déjà présents dans un recours contentieux que la justice a rejeté. La réalité étant tout autre, et la nature des réserves du commissaire enquêteur, comme elle me l'a confirmé, étant d'une nature différente, j'en prends acte sereinement, et je m'en remets au conseil communautaire pour adopter le schéma final qu'il voudra, lors du vote devant intervenir durant l'automne. Même au cas où le schéma final conserverait ce projet, la commune de Callian n'est pas prête à cautionner pour autant le premier dossier venu, comme en témoigne le rejet tacite, le mois dernier, d'un premier projet de permis d'aménager qui lui avait été soumis, en un temps où il

lui aurait été aisé, si telle avait été sa volonté, de prendre le SCOT de vitesse. Il n'est pas question de cela, je m'y conformerai.

<http://www.cc-paysdefayence.fr/competences/scot/etat-davancement-du-scot>

Echos : Agir autrement

J'avais adhéré, non pas pour conquérir mes mandats actuels mais une fois ces mandats conquis sans étiquette, à un parti politique, qui s'appelait à l'époque l'UMP et qui est devenu « les Républicains ». J'ai quitté ce parti en mars dernier pour la combinaison de deux raisons. La première raison était conjoncturelle, et liée au mensonge de la majorité régionale estampillée LR sur le lycée du pays de Fayence. La seconde raison était structurelle : depuis le second tour de la présidentielle 2012, j'ai senti le mouvement graduellement travaillé par la tentation d'aller récupérer des votants FN en se droitisant de plus en plus : c'est la fameuse doctrine Buisson, qui a trouvé avec le discours de M.Wauquiez un paroxysme aussi suicidaire que cynique. C'est ce qui fait que j'ai l'impression que c'est le mouvement auquel j'appartenais qui a changé d'idées, et certainement pas moi. Mes convictions restent celles de toujours, celle d'une droite modérée, humaniste, moderne, et européenne. Je suis intrigué de voir qu'on traite parfois de « traîtres » ceux qui tiennent mon raisonnement : les seuls vrais traîtres à la droite sont pourtant ceux qui l'ont démonétisée par leur comportement (Fillon) ou marginalisée par leurs outrances (Wauquiez). Il faut d'ailleurs noter que parmi ceux qui emploient ce registre, certains parlementaires LR (et ils ont eu bien raison) ont voté la réforme de la SNCF, se comportant finalement comme ceux qu'ils feignent de critiquer.

Parmi ceux qui pensent comme moi, et qui voient bien, sans être d'accord avec tout, que le gouvernement actuel réalise des réformes de droite qu'aucune droite avant eux n'avait osées, certains ont franchi le Rubicon et sont allés enrichir les rangs d'En Marche. Ce ne sera pas mon cas : je considère qu'entre l'espace central macronien et l'extrême-droite, dont les LR risquent de devenir une succursale, il faut qu'il demeure une droite républicaine (sans mauvais jeu de mots !), celle qui n'est pas dans la surenchère sur le régalien, mais sur la culture du travail et du mérite. C'est dans ces conditions qu'en bonne logique j'ai adhéré au mouvement Agir, créé autour de Franck Riester (avec beaucoup d'amis d'Edouard Philippe et de Bruno Le Maire) par ceux qui se déclarent des constructifs de droite, c'est-à-dire pas macroniens, ni macronophiles, et encore moins macronolâtres, mais prêts à considérer que si d'autres que nous réussissent des choses, c'est tant mieux pour la France. Dorénavant référent départemental de ce mouvement, j'irai participer à son congrès fondateur le 16 de ce mois en région parisienne.

[La droite constructive AGIR avec la bénédiction d' Alain Juppé](#)

Humeur : le viaduc de Gênes dans le débat public

La tragédie de l'écroulement du viaduc Morandi à Gênes, qui a fait 43 morts, nous touche de près pour bien des raisons. D'abord pour des raisons géographiques : la province ligure est

immédiatement voisine de la nôtre, et beaucoup d'entre nous, pour des raisons professionnelles, familiales ou de loisir, ont eu l'occasion de passer à cet endroit qui a toujours été passablement anxiogène. C'est aussi le cas pour des raisons politiques : devant un accident aussi massif et atroce, la question qui vient à l'esprit de chacun est de savoir quelles règles et quels usages peuvent nous en prémunir et garantir le bon état des infrastructures publiques. Sur ce sujet chacun recase ses marottes : je lis par exemple ici ou là que c'est le régime de concession qui est la cause de tout, comme s'il n'y avait que de mauvais concessionnaires, ou que des services publics ou des régies qui soient parfaits. Je lis, aussi, et on m'y a encouragé par divers messages, que l'effondrement de ce viaduc préfigure celui du viaduc du Pre Claou et qu'il faut en tirer argument pour militer plus encore en faveur de la nouvelle route évitant le lac pour accéder au pays de Fayence. Je ne descendrai jamais aussi bas : le viaduc doit être surveillé, et, à terme, ménagé, pour toutes sortes de raisons. Il est inspecté régulièrement par un service départemental spécialisé. Pas besoin d'instrumentaliser une tragédie ou de répandre des rumeurs affolantes, pour que les raisons positives qui imposent cet axe nouveau, encouragé d'ailleurs par le rapport d'enquête publique ci-dessus évoqué, restent suffisamment nombreuses pour ne pas avoir à tomber dans cette extrême.



Subventions : 23 Juillet 2018

Mons > réhabilitation du château Vidal pour le transfert de la Mairie > 88 500,00 €

Saint-Paul en Forêt > Réhabilitation de la maison Schneider > 93 800,00 €

Seillans > Travaux mur de soutènement du chemin des Basses Combes Longues > 104 000,00 €

Agenda : quelques dates des jours à venir

06/09 : Commissions routes, ruralité et environnement du Département (Toulon)

08/09 : Journée communautaire des sports (gymnase du collège Vinci)

14-16/09 : festival de quatuors à cordes en pays de Fayence, 30 ème édition

18/09 : Conseil communautaire (Fayence)

[Source: François Cavallier Lettre 73 septembre 2018](#)